Rapport du Maire – Faits saillants 2025

Le Code municipal du Québec prévoit diverses obligations pour une municipalité et un conseil municipal. Parmi ces obligations, le maire doit vous présenter annuellement les faits saillants du rapport financier de la dernière année.

Conséquemment, c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier 2025 consolidé. Cet exercice de reddition de comptes sur les finances municipales vise à vous informer, en toute transparence et ouverture d'esprit, des choix financiers qui ont guidé nos décisions au cours de la dernière année et de la situation financière actuelle.

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, la section S45 du rapport financier comprend la rémunération des élus municipaux. Les états financiers 2025 ont été audités par la firme Mallette, société de comptables professionnels agrées. Le rapport financier est publié sur le site internet www.mont-carmel.ca à la section municipalité-procès-verbaux. Il est également important de mentionner que le Profil financier édition 2025 est disponible pour tous sur le site du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec.

Revenus de fonctionnement	3 265 389$
Charges	3 444 040$
Excédent (déficit)	(178 651)$

Éléments de conciliation à des fins fiscales	
Immobilisations	
Amortissement des immobilisations	596 727$
Propriétés destinées à la revente - Vendues	4 214$
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	98 680$
Affectations	
Activités d'investissement	(19 040)$
Excédent de fonctionnement non-affecté	127 784$
Excédent de fonctionnement affecté et fonds réservés	136 500$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	-$

Total des éléments de conciliation à des fins fiscales	747 505$
Excédent (déficit) à des fins fiscales	568 854$

Au 31 décembre 2025, l'excédent accumulé non-affecté est de 830 567$ et l'excédent accumulé affecté est de 657 766$. Le rapport de l'auditeur établit que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Mont-Carmel au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le surplus dégagé à la fin de l'année 2025 représente une opportunité importante pour Mont-Carmel. Même si certains projets n'ont pu être réalisés dans les délais prévus et que des ressources étaient absentes, votre conseil municipal souhaite maintenant transformer cette capacité financière en actions concrètes pour les citoyens : amélioration des infrastructures, soutien à la vie communautaire et développement de projets porteurs pour notre municipalité.

Nous sommes également fiers que cette situation financière ait permis une baisse importante du taux de taxation pour 2026, offrant ainsi un répit bienvenu aux contribuables.

Je termine en remerciant nos employés municipaux pour leur dévouement à répondre aux besoins de nos citoyens, un merci également aux membres du conseil municipal présent et passé pour votre engagement et merci aux Carmeloises et aux Carmelois pour votre support.

Votre maire, Denis Lévesque

Ce rapport a été lu lors de la séance du conseil municipal du 2 juin 2026